



Risque INONDATION

Consignes de sécurité



BIEN VOUS PRÉPARER EN AMONT

- Renseignez-vous **auprès de la Mairie sur le risque inondation** (fréquence, exposition) et l'**organisation municipale déployée** pour la gestion de la situation (alerte, accueil...).
- Constituez **votre kit de sécurité ***
- Suivez les informations sur **l'évolution de la situation météo attendue** dans les prochaines heures : radios (poste à piles) et autres médias
- Prévoyez **la mise en sécurité de vos véhicules et biens entreposés à l'extérieur**
- Assurez-vous **des conditions de mise en sécurité** avant la pratique de toute activité aquatique ou de plein air
- Vérifiez la **sécurité des itinéraires à emprunter** avant de vous déplacer

*Kit de sécurité * = lampe torche, radio à piles, piles de rechange, médicaments indispensables, 1 à 2 couvertures, vêtements, 1 à 2 bouteilles d'eau*

ADAPTER VOTRE COMPORTEMENT SELON LE NIVEAU DE VIGILANCE

SOYEZ PRUDENT

- Évitez tout déplacement (à pied, en voiture).
- Eloignez-vous des cours d'eau et ne stationnez pas sur les berges ou sur les ponts.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ni à la crèche : ils y sont en sécurité.
- Mettez en sécurité vos véhicules.
- Si vous circulez, ne vous engagez pas sur les voiries inondées (routes, ponts, gués) et respectez la signalisation mise en place.
- Installez les protections contre les entrées d'eau (batardeaux) et fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations...
- Surélevez vos biens, meubles, électroménager, arrimez les cuves...
- Vérifiez votre kit de sécurité * et rassemblez vos papiers importants.
- Coupez les alimentations en électricité et en gaz.
- Suivez les consignes de sécurité diffusées par les autorités.

METTEZ-VOUS EN SÉCURITÉ

- Mettez-vous en sécurité : rejoignez un lieu sécurisé hors d'eau (refuge habitation, centre d'accueil...).
- N'évacuez que sur ordre des autorités.
- Ne traversez jamais une zone inondée, ne descendez pas dans les sous-sols ou dans un parking souterrain.
- Rejoignez le lieu sécurisé muni de votre kit de sécurité* et de vos papiers importants.
- Limitez vos appels téléphoniques.

RESTEZ EN SÉCURITÉ

- Restez confiné dans le lieu sécurisé (étages, centre d'accueil, etc.).
- Informez-vous de l'évolution de la situation (radio de proximité).

RETOUR A LA NORMALE

- Informez au plus tôt la mairie de votre situation et prenez connaissance des dispositifs d'aide mis à votre disposition.
- Ne consommez pas l'eau du robinet avant avis favorable de la mairie.
- Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est sèche.
- Faites l'inventaire des dégâts, photographiez les dommages.
- Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.
- Aérez et désinfectez les pièces.
- Chauffez votre domicile.
- Proposez votre aide en mairie pour le rétablissement de la situation sur la commune.